BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

CINQUIEME LEGISLATURE

LOI N° 016-2013/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON N° H822-BF ET N° TF 013637 CONCLUS LE 25 FEVRIER 2013 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DE LA TROISIEME PHASE DU DEUXIEME PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS (PNGT2-3)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2012/AN du 28 décembre 2012, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 16 mai 2013
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier les Accords de don N° H822-BF et N° TF 013637 conclus le 25 février 2013 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement de la troisième phase du deuxième Programme national de gestion des terroirs (PNGT2-3).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 16 mai 2013

Le Président

BURKINA FASO Le Président de l'Assemblée Nationale

Soungalo Appolinaire OUATTARA

Le Secrétaire de séance

Jean Baptiste DALLA